

FICHE 4 : ÉTALEMENT URBAIN (ET PERIURBANISATION), QUELQUES MESURES

Une dispersion continue de l'habitat sur le territoire wallon

L'utilisation de la ressource foncière (le sol, la terre) peut s'étudier selon deux modalités :

- la consommation de la ressource en termes de superficie qui a été abordée dans la fiche 2 ;
- la concentration ou dispersion spatiale de la consommation de la ressource foncière, développée dans cette fiche.

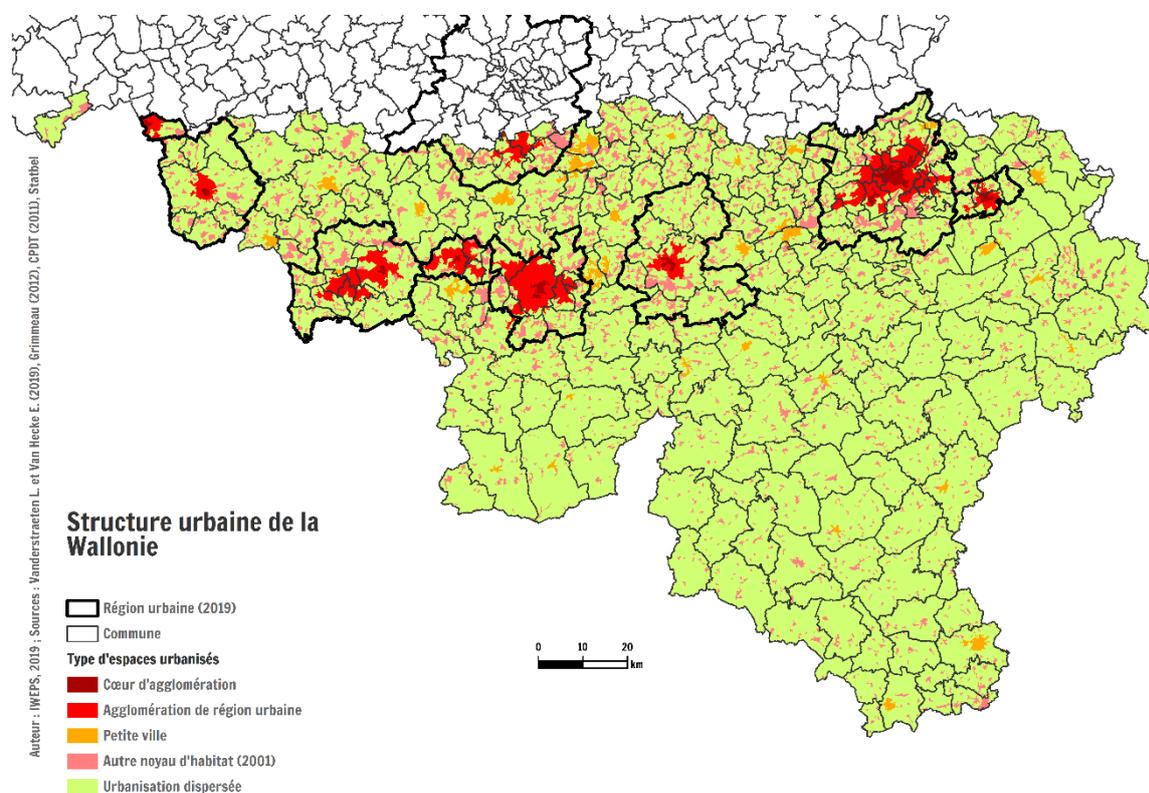
L'étalement urbain peut être considéré comme une utilisation extensive de la ressource foncière impliquant une consommation importante de ressource par unité (d'habitant par exemple) et, en matière de positionnement spatial, une dispersion (ou déconcentration) de l'urbanisation sur le territoire.

La dispersion sur le territoire peut s'analyser de manière absolue ou par rapport à des lieux déterminés. Dans ce cadre-ci, la dispersion de l'urbanisation est étudiée pour la fonction résidentielle au travers de la localisation de la population par rapport à, d'une part, la structure spatiale du territoire au niveau global (figure 4.1. et fiche 1) et d'autre part avec une vision plus locale, par rapport à l'offre en transports en commun ou à des lieux de centralités concentrant des services et équipements de base pour la population.

Mesures de l'étalement urbain selon la structure urbaine de la Wallonie

Au niveau global, l'évolution de la population montre que les territoires hors régions urbaines (figure 4.1.) connaissent une croissance plus poussée que les régions urbaines depuis au moins les années 80 impliquant un rééquilibrage du poids des populations au profit des territoires hors régions urbaines. En 1980, les régions urbaines (selon Vanderstraeten & Van Hecke, 2019) accueillait 53,6% de la population wallonne. Au 01/01/2019, elles n'en accueillent plus que 49,3%.

Figure 4.1. Structure urbaine de la Wallonie



Le tableau 4.1. montre que les espaces d'urbanisation dispersée (figure 4.1.), surtout hors des régions urbaines, sont ceux qui ont connu les plus fortes croissances entre 2011 et 2018. Ces espaces ont participé à **22,2%** de la croissance démographique wallonne. Un quart de cette croissance (26,4%) a pris place au sein de noyaux d'habitat¹ en dehors des régions urbaines et donc à l'écart de grands centres d'emploi.

Tableau 4.1. Evolution de la population wallonne 2011-2018 selon les types d'espaces urbanisés

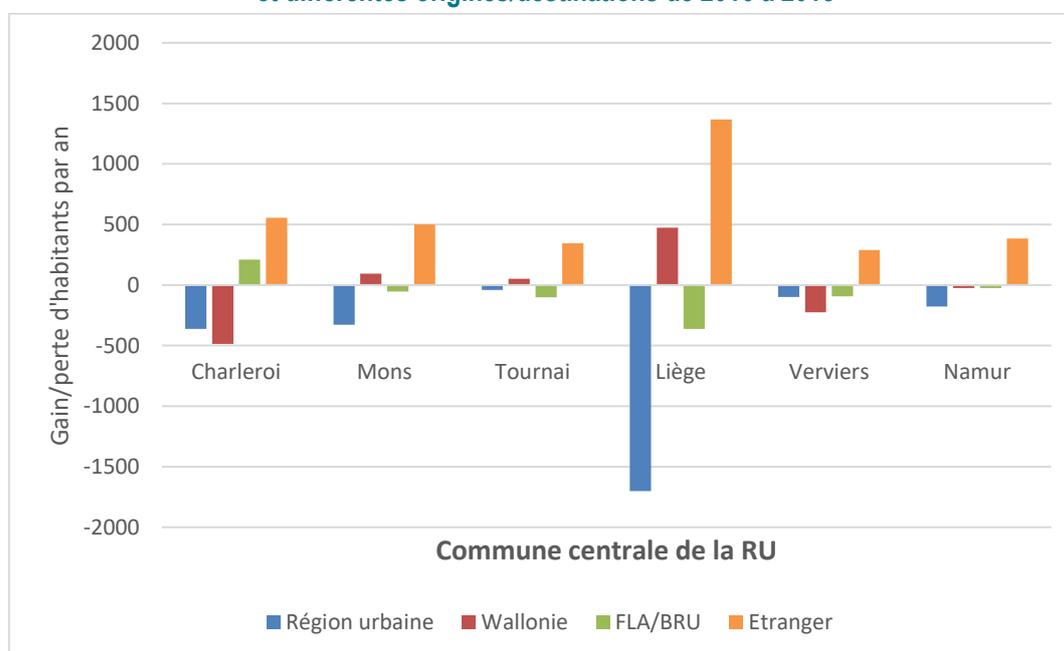
Type d'espaces urbanisés	Population 2011	Population 2018	Part de la population wallonne 2018 (%)	Solde 2011-2018	Evolution 2011-2018 (%)	Répartition de la croissance 2011-2018 (%)
Agglomération de région urbaine (RU)	1 316 747	1 334 832	36,8	18085	1,4	18,2
Noyau d'habitat en RU	490 444	505 038	13,9	14594	3,0	14,7
Urbanisation dispersée en RU	136 161	142 989	3,9	6828	5,0	6,9
Petite ville	358 769	370 276	10,2	11507	3,2	11,6
Noyau d'habitat hors RU	916 135	942 321	26,0	26186	2,9	26,4
Urbanisation dispersée hors RU	305 832	327 814	9,0	21982	7,2	22,2
Total	3 524 088	3 623 270	100,0	99182	2,8	100,0

Source : Statbel, population au 01/01/2011 et 2018 par secteurs statistiques ; typologie et calculs IWEPS

Ces évolutions démographiques sont le résultat de mouvements naturels (naissance-décès) mais surtout migratoires (entrées-sorties).

L'analyse des processus migratoires montre que, de manière schématique, des ménages des principaux pôles wallons (Liège, Namur, Charleroi, Mons (figure 4.2)) les quittent pour s'installer en périphérie (solde migratoire négatif vers les communes de la région urbaine (agglomération et banlieue)).

Figure 4.2. Soldes des mouvements migratoires entre les communes centrales des régions urbaines (RU) et différentes origines/destinations de 2016 à 2018



Source : Calculs IWEPS à partir des données de population par commune du Registre National et Statbel – année 2016 à 2018

¹ Van Hecke E., Halleux JM., Decroly J.-M., Mérenne-Shoumacker B., 2009. Noyaux d'habitat et Régions urbaines dans une Belgique urbanisée, Bruxelles : SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie, Enquête socio-économique 2001, Monographie n°9

Durant les dix dernières années, cette périurbanisation au détriment des centres est cependant compensée en partie par l'afflux de migrants internationaux alors que précédemment (années 1990-2000), ces pôles perdaient des habitants car le processus de périurbanisation était moins compensé par l'arrivée de migrants internationaux.

L'évolution de la population par commune montre également que les communes qui connaissent les plus fortes croissances démographiques relatives ces dernières années sont des communes à vocation résidentielle dominante et donc fortement dépendantes d'autres communes pour l'accès à l'emploi et aux services.

Ces migrations de population sont notamment liées aux cycles de vie des populations qui en fonction de leur âge et de leur situation familiale décident (ou sont contraintes) de migrer vers ou hors des villes.

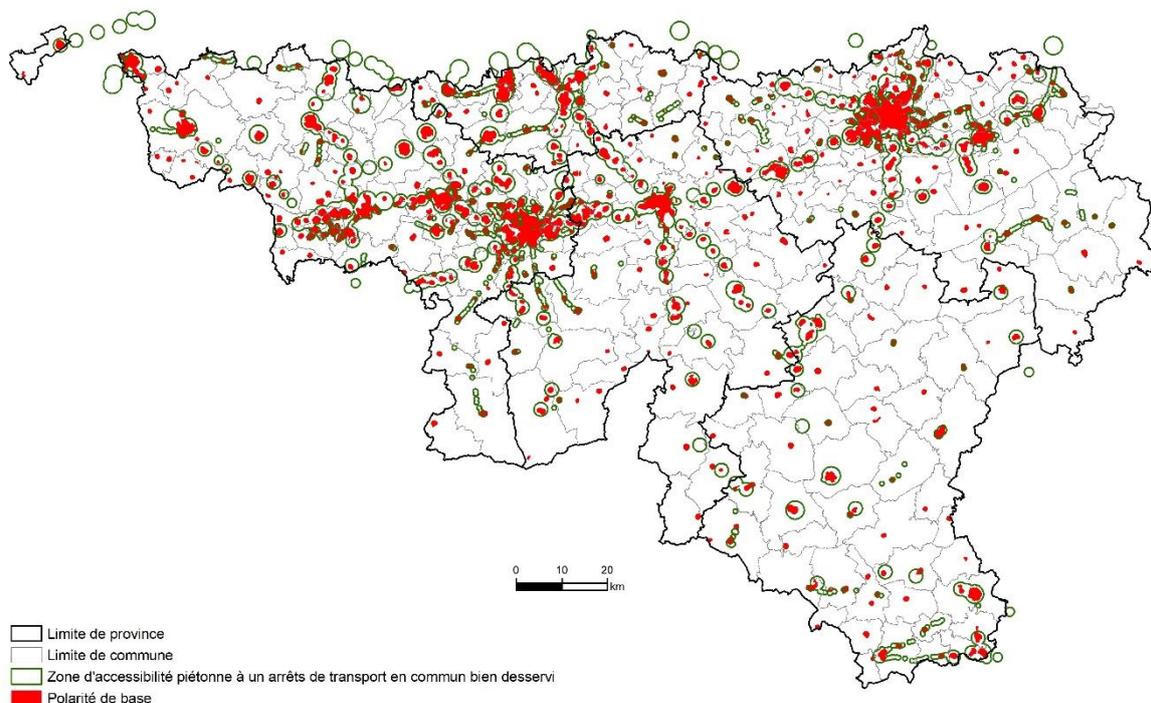
Au total, le processus de périurbanisation au niveau des grandes villes, phénomène notamment lié aux cycles de vie, est toujours en cours sur le territoire wallon (mouvements migratoires centrifuges) et de façon assez soutenue. Certaines polarités de moindre envergure (Nivelles, Ath, Huy, Waremme, Malmédy, Ciney...) gagnent pour leur part des habitants en provenance des communes situées dans leur voisinage.

Mesures de l'étalement urbain par rapport à l'offre en transports en commun et à des lieux de centralités

L'étalement urbain ou l'étalement de la population sur le territoire peut également s'étudier par rapport à l'offre territoriale en transports en commun et donc indirectement donner une indication sur la dépendance des habitants vis-à-vis de la voiture individuelle.

Au 01/01/2017, **60,3%** des wallons habitent à proximité piétonne d'un arrêt de transport en commun public bien desservi (figure 4.2.). Entre le 01/01/2012 et le 01/01/2017, 50% de la croissance démographique wallonne a pris place hors des zones d'accessibilité piétonne à ces arrêts, amplifiant donc la dépendance des habitants à la mobilité individuelle.

Figure 4.2. Localisation des polarités de base (IWEPS, 2014) et des zones d'accessibilité piétonne aux arrêts de transport en commun bien desservi



Auteur : IWEPS, 2018
Source : IWEPS, INS et DGO4, 2014 ; SRWT et SNCB, 2018 ;
calculs IWEPS, 2018

A un niveau hiérarchique plus local, l'IWEPS a défini des zones possédant une certaine attractivité sur la base de trois critères :

- une concentration minimum en logements ;
- une accessibilité piétonne ou vélo à des arrêts de transports en commun bien desservis ;
- une accessibilité piétonne à des services de proximité (école fondamentale, commerce alimentaire, pharmacie...).

Ces zones, intitulées polarités de base, développées avec des données de 2011, fournissent, au minimum, des services et équipements de base à la population et peuvent être considérés comme un des niveaux les plus bas de la hiérarchie urbaine (figure 4.2.).

Il est alors possible d'étudier l'évolution de la population selon son accessibilité piétonne à des services de base. Au 01/01/2017, les polarités de base rassemblaient 58,1% de la population wallonne. Entre 2012 et 2017, 54,6% de la croissance démographique wallonne a eu lieu en dehors de ces polarités, signe d'une déconcentration et d'un éloignement de l'habitat par rapport aux lieux équipés de services de base.